

RE

START

*Semaine de la création
et reprise d'entreprise*

pôle emploi



Dossier de presse

3^e SEMAINE DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISE

Un événement national dédié
à l'entrepreneuriat et au retour à l'emploi

Du 28 septembre au 2 octobre 2020



pôle emploi

Du 28 septembre au 2 octobre 2020, une semaine pour faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises.

L'envie d'entreprendre ne se dément pas malgré la crise économique. Selon les chiffres publiés par l'Insee, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 9 % en juillet 2020 après une augmentation de 38,1 % en juin, et ce dans tous les secteurs d'activité. Les hausses les plus fortes concernent les activités d'hébergement et de restauration (+42,2 %), essentiellement les activités de restauration rapide, et les activités de services aux ménages (+15,9 %). Les créations d'entreprises retrouvent ainsi leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Fort de cette dynamique, Pôle emploi organise du 28 septembre au 2 octobre 2020 la 3^e édition de la semaine nationale de la création et de la reprise d'entreprise. Avec cet événement, Pôle emploi et son réseau de partenaires (le réseau BGE, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Initiative France, les Chambres de Commerce

et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et l'Agence France Entrepreneur) se mobilisent pour accompagner la reprise économique, faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises, expliquer les dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise et sécuriser les parcours des créateurs d'entreprises. La création d'entreprise est à la fois une possibilité d'emploi personnelle, de recrutements futurs et de créations d'emplois, qui plus est encouragée par le plan de relance gouvernemental qui consacre 49 millions d'euros à l'accompagnement à la création d'entreprise.

Plus de 700 événements, en digital et en physique, sont organisés dans toute la France pour toujours mieux insuffler l'esprit d'entreprise et offrir des services et solutions pour faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises.



La semaine de la création et de la reprise d'entreprise pour soutenir les porteurs de projet

Pour répondre aux besoins de tous les entrepreneurs, quelques 700 événements et animations thématiques seront proposés sur le territoire national pour accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux à toutes les étapes de leurs démarches, depuis l'identification du projet professionnel et des compétences requises jusqu'à la recherche de financements, en passant par l'aide au choix du statut juridique et l'élaboration du business plan.

DES ÉVÉNEMENTS EN DIGITAL

Web conférences thématiques (couverture sociale du travailleur indépendant, financement d'entreprise, élaboration d'un projet de création d'entreprise, entreprendre au féminin-la couveuse ou comment relancer son entreprise après le confinement...)

Facebook Live

Ateliers « pitch » où des futurs créateurs *pitchent* leurs projets devant un jury d'experts en création

Des échanges téléphoniques avec un avocat spécialisé en droit des sociétés

DES ÉVÉNEMENTS EN PHYSIQUE

Ateliers thématiques en agences Pôle emploi (« La micro-entreprise » avec l'ADIE ; « Créer mon entreprise, et si j'osais ? avec la CMA ; « S'installer en libéral » avec l'URSSAF...)

Forum avec les partenaires (BGE, CCI, CMA)

« **Créa truck** » dans les quartiers prioritaires pour accompagner les porteurs de projets

Découvrez l'ensemble des événements organisés durant la semaine de la création et de la reprise d'entreprise sur le site pole-emploi.fr.

Le 2^e numéro de « L'Émission », le nouveau programme vidéo de Pôle emploi, consacré aux services et aides dédiés aux futurs entrepreneurs, sera mis en ligne le 28 septembre sur la chaîne [YouTube de Pôle emploi](#).

Pôle emploi, « premier business angel de France »

De plus en plus de personnes ont la volonté de s'orienter dans cette voie car la création d'entreprise reste une solution de retour possible à l'emploi. Par ailleurs, la recherche d'autonomie est la principale motivation des demandeurs d'emploi à la création d'entreprise. L'accompagnement d'un projet de création d'entreprise favorise sa réussite (76 % sont en activité 3 ans après). Aussi, pour accompagner les demandeurs d'emploi vers la création d'entreprise, Pôle emploi, qui a recentré son action sur la phase d'aide à l'émergence des projets, dispose d'une palette de services adaptés aux besoins de ces futurs entrepreneurs.

Conseiller et accompagner pendant tout le processus de création

- **Pour aider à faire émerger les projets**, Pôle emploi organise des ateliers thématiques (« S’imaginer créateur ? », « Mon projet de création et moi »...) pour donner toutes les informations aux futurs entrepreneurs sur les différentes étapes pour créer une entreprise et/ou promouvoir l’entrepreneuriat.

En amont de la démarche, Activ’Créa est proposé afin d’aider le demandeur d’emploi à clarifier son projet et de déterminer si le démarrage d’un parcours de création est pertinent et adapté. Du diagnostic sur les motivations à la naissance d’une idée, cet accompagnement personnalisé de 3 mois maximum est clé pour donner confiance, susciter l’envie ou faire mûrir un projet.

- **Une fois engagé dans la démarche**, le demandeur d’emploi est orienté vers le réseau des partenaires de Pôle emploi, en lien avec les Conseils régionaux, pour bénéficier d’un accompagnement spécialisé en fonction de ses besoins. Ils viendront évaluer son projet et définir avec lui la marche à suivre pour le concrétiser. Pôle emploi reste bien sûr présent pour accompagner les nouveaux entrepreneurs jusqu’à la réussite de leur projet.

PARTENAIRES DE PÔLE EMPLOI

L’ADIE (Association pour le droit à l’initiative économique) aide les personnes qui n’ont pas accès au crédit bancaire en leur proposant un microcrédit. Pôle emploi et l’ADIE travaillent ensemble depuis plus de 10 ans pour mettre l’entrepreneuriat à la portée de tous, et notamment des demandeurs d’emploi en situation de précarité.

Le réseau associatif Initiative France permet d’aider les personnes en situation d’exclusion bancaire qu’ils soient demandeurs d’emploi de longue durée, jeunes, seniors ou en situation de handicap. Grâce au parrainage, Initiative France permet de créer ou sauvegarder environ 40 000 emplois par an !

BGE, réseau national d’appui à l’entrepreneuriat, conseille et forme les entrepreneurs à chaque étape, de la création au développement de l’activité : émergence, étude de marché, business plan, stratégie commerciale...

Proposer des services numériques aux créateurs d’entreprises

Pour répondre aux nouveaux usages du numérique et proposer davantage de services aux demandeurs d’emploi car l’accompagnement est l’une des clés de la réussite pour anticiper les difficultés et saisir les opportunités, Pôle emploi propose un espace dédié aux créateurs d’entreprises sur sa plateforme digitale Emploi Store. Ouvert aux demandeurs d’emploi comme aux salariés, il regroupe 38 services en ligne gratuits qui sont proposés aux porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions : « Suis-je prêt à entreprendre », préciser mon idée et mes motivations avec « ma création d’entreprise », rédiger mon business plan avec « mon business plan », simuler ma demande de crédit avec l’ADIE,... Un « B.A-BA sur la création et la reprise d’entreprise » y est également proposé, permettant à l’utilisateur de se projeter dans le « rôle » du repreneur ou créateur d’entreprise, pour évaluer ses points forts et ses points de progression.

Soutenir financièrement les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité

Pôle emploi est aujourd'hui reconnu comme l'un des principaux soutiens financiers à la création d'entreprise. Au moment de la création d'entreprise, les futurs créateurs peuvent en effet bénéficier de plusieurs aides financières en fonction de leur besoin, et après en avoir discuté avec leur conseiller Pôle emploi.

L'ACCRE (Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une entreprise), accordé par l'Urssaf, permet de bénéficier d'une exonération temporaire des cotisations sociales, et d'un maintien temporaire de la protection sociale et des minima sociaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ACCRE, les demandeurs d'emploi indemnisés peuvent aussi bénéficier de l'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise (ARCE) et ainsi recevoir 45 % du montant de leurs allocations-chômage sous forme de capital versé en deux fois.

Sous conditions, le demandeur d'emploi qui crée son entreprise bénéficie du maintien de ses allocations.

- Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux financièrement les créateurs et les repreneurs d'entreprises pour les aider à viabiliser leur projet et à créer leur entreprise.

Favoriser la reprise d'activité

Afin de renforcer la transparence du marché du travail, Pôle emploi a noué un partenariat avec cessionPME.com, qui permet, de publier chaque jour sur pole-emploi.fr des offres de cession ou reprises d'entreprises et de commerces.

